



LIGUE D'ESCRIME DE PROVENCE

Boite Postale n° 2 - 13822 - CABRIES Cedex

Site : ESCRIMEPROVENCE.COM

Téléphone : 04.42.69.08.18

Adresse e-mail : escrime.provence@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU COMITE DIRECTEUR du 20 Avril 2010**

Présents : Mesdames BELMAURE, COCENTINO, GABRIEL, LACROIX, LAURENDON, RODRIGUEZ,

Messieurs, BENOIT, BOULLIAT, BOYER, DELEUIL, HERVE, LEGROS, MAGNAN,

Maître Jacques REILHES C.T.S. PACA, Maître Sébastien MARCILLOUX E.T.R Provence, et Madame Béatrice THOUMELIN, secrétaire administrative.

Invités : Madame Josette MARCUCCI, Expert Comptable, Monsieur Richard RAMERO (Président CD04)

Excusées : Mesdames Véronique BOUISSON et Elisabeth CHEYLAN
Monsieur Claude BOLLET, Monsieur Philippe RICHARD (Président du CD13)

Absents : Monsieur Fernand DURAND (Président CD84)

Le Président lit un document (en annexe)

Il présente Madame MARCUCCI, Expert Comptable qui est présente pour répondre aux questions concernant le bilan de l'année 2009.

Elle expose ce bilan et explique le travail effectué en 2009 pour mettre en place la comptabilité sur un logiciel informatique aux normes comptables.

Point n° 1 : Approbation du compte rendu du comité directeur du 5 Janvier 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Présentation des Commissions d'armes

Jean-Paul HERVE énumère les noms des membres des commissions d'armes :

Au Fleuret : 7 membres, 6 membres + 1 membre coopté (G.Autheman, F. Deleuil (Président), membre du Comité Directeur, Sylvie Lacroix, J.M Moillard, H. Schoenwetter, A. Shabakezaz, G. Thiery)

A l'Épée : 5 membres (M. Legros (Président), membre du Comité Directeur, D. Baumert, C. Joignaux, S. Tabar, O.Tyteca)

Au Sabre : 4 membres (T.Cheyland, J.P Hervé, membre du Comité Directeur, J.L Lapeyre, Ph. Lods (Président), J.G Pouré)

Les commissions de Fleuret et d'Epée se sont réunies.
Vote pour la composition de ces commissions :

Epée et Sabre : Approuvé à l'unanimité
Fleuret : Sylvie LACROIX : 11 voix
J.M MOILLARD : 11 voix
Les 5 autres membres : approuvé à l'unanimité.

Point n° 3 : Organisation de la Fête des Jeunes et de la Zone équipes Minimales de Boulouris

Le Président souhaite que l'on envoie à la Zone de Boulouris les équipes compétitives.
D'après le classement national il se rend compte que
1/ lorsque ces équipes à la Fête des Jeunes pour tirer en élimination directe dans un tableau de 32, elles tombent sur la 2^{ème} ou la 3^{ème} et se font alors éliminer.
2/ il faut que les jeunes acquièrent de l'expérience.

Il faut revoir notre organisation en organisant des épreuves équipes pour qu'ils acquièrent cette expérience. On pourrait confronter des minimales avec des cadets.

Pour l'année prochaine, il faut anticiper, ce qui permettra d'envoyer à cette compétition, des équipes compétitives.

Dans l'équipe 2 de l'Epée Hommes, le meilleur est 163^{ème} au classement national et ce sont tous des minimales 2^{ème} année.

L'effort fait la saison dernière dans l'équipe 2 de l'Epée Dames a porté ses fruits.

Jean-Claude MAGNAN : Il y a du travail à faire pour organiser des animations et des rencontres plutôt que de se déplacer avec des tireurs qu'on ne retrouvera pas.

Jacques REILHES : Les zones équipes ont été créées pour organiser des rencontres minimales. Maintenant, il y a un problème financier.

Cette épreuve répondait à une demande des entraîneurs et des élus. C'est la 1/2 finale de la Fête des Jeunes.

Proposition : 10 équipes sélectionnées pour BOULOURIS : 2 au FD, FH, ED, EH et 1 au SD et SH.

Vote : Adopté à l'unanimité

Jean-Claude MAGNAN : lorsque l'on est dans l'aisance, on raisonne différemment.

Sébastien MARCILLOUX : rappelle l'historique du déplacement à Boulouris :

Pas de déplacement en autocar car, étant donnée la proximité de Boulouris, les parents souhaitent accompagner leurs enfants, et, par manque de budget, les accompagnants toucheront 110 €, voyage et repas compris.

Fête de Jeunes :

Proposition des commissions d'armes : 1 équipe par arme à la Fête des Jeunes

Vote :

Pour envoyer une équipe : Pour : 6; Contre : 4 ; Abstention : 2

Pour envoyer deux équipes qui ne seront pas prises sous les mêmes conditions que les équipes 1

- 1^{ère} question : Qui est pour n'attribuer aucune aide aux tireurs participant à l'équipe : 6
- 2^{ème} question : qui est pour une aide de 50 € : 6
- 3^{ème} question : qui est pour une aide de 100 €: 0

Le président ayant une voix prépondérante, il vote pour la première solution :

Résultat du vote : 7 pour aucune aide et 6 pour une aide de 50 €

Question : Est-ce que l'on envoie une équipe de chaque arme à la Fête des Jeunes ?

Ce qui fait 6 équipes prises en charge par la ligue.

Vote : Oui, mais la deuxième équipe pourra s'y rendre à ses frais.

Indemnités des cadres : 110 €+ voyage A/R SNCF 2^{ème} classe.

Jacques REILHES : pense qu'il va demander aux Présidents des commissions de se réunir avec lui, afin de parler le même langage pour que l'on marche dans le même sens, car il y a des problèmes en ce moment.

Point n° 4 : Quelles solutions pour subvenir au manque d'attribution de la vacation E.T.R qui devait servir à la rémunération des deux membres de l'E.T.R ?

Jean-Claude MAGNAN : Est-ce qu'on a une solution pour rémunérer les deux membres de l'E.T.R .

Jean-Paul HERVE : Pour l'instant, nous n'avons pas de solution

Jacques REILHES : est prêt à modifier son fonctionnement en limitant sa présence en Provence, pour faire bénéficier du budget prévu à ses déplacements, au deux membres de l'E.T.R. (somme budgétée : 4500 €par an)

Le Président a fait un courrier au Président de la F.F.E pour lui demander de verser à la ligue les 6000 €qui sont attribués aux ligues qui n'ont pas de C.T.R.

Il a eu une réponse orale et Christina BELMAURE confirme : la ligue a un C.T.R qu'elle partage avec la Côte d'Azur et la Corse.

La solution viendra de l'unification des deux ligues PACA.

Le Président demande aux membres du Comité Directeur de réfléchir et de faire des propositions afin de trouver une enveloppe de 4300 €pour l'E.T.R (somme donnée la saison dernière par la DRDJS)

Jean-Paul HERVE a parlé de l'unification des ligues avec Monsieur Alain GARNIER, Président de la ligue d'escrime de Côte d'Azur. Ce dernier souhaitait demander l'avis des clubs de sa ligue.

Le Président de la F.F.E a précisé que cela devait être une décision fédérale, précisant ainsi clairement les choses.

Le Président de la F.F.E affirme que c'est le comité directeur de la F.F.E qui décidera de cette unification.

Point n° 5 : Calendrier 2010-2011

Le Président présente le tableau des packages pour les zones. (fichier en annexe)

Point n° 6 : Proposition pour compléter le bureau.

Le Président : pour le moment le bureau se compose de 4 membres. Il n'y a plus de trésorier. Il souhaite ajouter, jusqu'à la prochaine A.G, un membre supplémentaire. Il laisse les membres du Comité Directeur y réfléchir et lui faire des propositions.

Point n° 7 : ROAD SHOW Escrime 2010 (document en pièce jointe)

La ligue doit pouvoir mettre en place des animations sur Marseille.

Une demande subvention de 5000 € sera faite pour cette opération après le 6 mai, sur les conseils du Président de la F.F.E

Point n° 8 : Interventions USEP (document joint)

Le Président lit le document réalisé par Maître Jacques REILHES sur l'action ESCRIME TOI en 2010.

Questions diverses

Jean-Claude MAGNAN : Le Comité Directeur a déploré le manque de médecin lors du Tournoi de Ligue minimes de Marseille, alors que pour le Tournoi Régional PACA Fleuret Cadets, organisé au Creps par la Ligue, il n'y avait aucun médecin.

Le Président approuve.

La réunion se termine à 22h30

Le Président de Ligue

HERVE Jean-Paul

Le Secrétaire Général

BENOIT Richard

08/06/2010

